

DÉCISION DU MAIRE N° 2026/07/65

Objet : 65 - Signature d'un contrat de cession de droit d'un spectacle « NAFILO- P'TIT BRIN »

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 7 avril 2026 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu la proposition d'une balade contée musicale prévue dans le cadre du programme d'animations des vacances d'été 2026 organisée par le centre socioculturel Charles Lemaître le 21 juillet 2026 à 18 heures en extérieur à l'école Pierre Mendès France à Vire Normandie.

Considérant la volonté de la commune de conclure ce contrat de cession de spectacle,

Décide

- De donner son accord pour la signature d'un contrat pour l'organisation d'une balade contée musicale, « Nafilo- Le p'tit brin » pour un montant de 727,95 euros TTC dans le cadre du programme d'animations des vacances d'été 2026 avec l'association La Mécanique située 24 La Guérinais, 22100 TREVRON

Fait à Vire Normandie, le 16 juillet 2026

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Pascal MARTIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260720-65-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/07/2026
Publication : 20/07/2026

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Décision du Maire n°2026/07/65 du 16 juillet 2026

